

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2024/68-RVDF

Août 2024

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** Demande d'observations sur les critères et les procédures d'établissement de niveaux d'action concernant les médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale résultant du transfert inévitable et accidentel de médicaments vétérinaires dans les aliments destinés à des animaux non cibles

DATE LIMITE: 5 octobre 2024

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document CX/RVDF 24/27/8¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur les recommandations (i) à (iii), tel qu'indiqué au paragraphe 10 du document CX/RVDF 24/27/8 comme suit:
3. Examiner les approches présentées dans les appendices I et III du document CX/RVDF 24/27/8 et préciser leur soutien à l'une d'entre elles.
4. En cas de soutien apporté à l'approche présentée par le groupe de travail électronique (GTE) dans l'appendice I du document CX/RVDF 24/27/8, fournir des observations générales et particulières, concernant notamment les sections entre crochets, sur la base des données et informations fournies à l'appendice II dudit document de travail.
5. En cas de soutien apporté à l'approche présentée par le GTE dans l'appendice I, indiquer si les niveaux d'action pour la nicarbazine et le lasalocide dans les œufs de poule, tels que proposés dans l'appendice II, partie I/tableau 7 et partie II/tableau 14 sont étayés. Ils sont présentés ci-après pour plus de commodité:

Niveau d'action proposé pour la nicarbazine dans les œufs de poule

Produit	Niveau d'action proposé (mg/kg)	Remarque
Œuf	0,220	Résidu marqueur – 4,4'-dinitrocarbanilide (DNC)

Niveau d'action proposé pour le lasalocide dans les œufs de poule

Produit	Niveau d'action proposé (mg/kg)	Remarque
Œuf	0,1	Résidu marqueur – Lasalocide A

6. En cas de soutien apporté à l'approche présentée par les États-Unis d'Amérique dans l'appendice III du document CX/RVDF 24/27/8, fournir des observations générales et particulières sur l'approche et indiquer les sections qui devraient être développées davantage, le cas échéant, ou les données et informations manquantes qui devraient être incluses dans cette approche.
7. Lors de la soumission des observations, les membres et observateurs du Codex sont invités à examiner les données et informations présentées dans le document CX/RVDF 24/27/8 et par le Comité du Codex sur les

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCRVDF&session=27>

résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa 26^e session (CCRVDF, 2023)².

8. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire³ afin de faciliter l'examen des recommandations lors de la prochaine réunion du CCRVDF.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

9. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
10. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant «Entrer» dans la page «Mes révisions», disponible après avoir accédé au système.
11. Les Points de contact des pays membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur doivent fournir des propositions de changements et des observations ou justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les Questions fréquentes de l'OCS (FAQ)⁴.
12. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont également disponibles sur le site du Codex⁵.
13. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

² REP23/RVDF26, par. 53-102, disponible pour téléchargement à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCRVDF&session=26>

³ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCRVDF>

⁴ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁵ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>